

PCRL AFGHAN

La France suit avec la plus grande attention le sort des anciens employés afghans [personnel civil de recrutement local, PCRL] de ses forces armées et n'oublie pas les services qu'ils ont rendus. Depuis plus de deux ans, un dispositif d'accueil spécifique a été mis en place. Pour les cas le nécessitant, l'accueil en France a été privilégié. La France a des devoirs envers ses personnels ; elle ne s'y dérobera pas. Si le fait d'avoir travaillé avec la France ne peut ouvrir un droit absolu à s'y installer, la réalité du risque encouru doit évidemment être prise en compte. Les demandes de réexamen des dossiers sont actuellement en cours de traitement par les services de l'ambassade de France à Kaboul.



**ECONOMAT
DES
ARMEES**

A Kaboul, le 21 juillet 2012



**Attestation de fin
de contrat de travail**

Je soussigné monsieur **Bernard-Marie AUGUSTIN**, chef de mission sur le théâtre **PAMIR** Asie Centrale, représentant l'économat des armées pour le soutien des forces françaises stationnées en Afghanistan,

Certifie que monsieur [REDACTED] a bien été employé au sein de l'économat des armées comme magasinier vendeur caissier à la boutique libre service de **SUROBI** du 15 février 2011 au 21 juillet 2012.


Bernard-Marie AUGUSTIN
Chef de mission
Economat des Armées
ASIE CENTRALE

Kaboul le 27/05/2016

M. XXXX XXXXXXXX

Ambassade de France

Kaboul Afghanistan

Objet : lettre de motivation

Madame/Monsieur,

Suite à l'appel lancé par la République Française invitant les employés afghans qui travaillaient ou ont travaillé avec les forces militaires françaises en Afghanistan à déposer une demande de visa de long séjour pour ensuite être acceptés comme réfugiés politiques je soussigné Hayatullah tiens à vous informer que j'ai travaillé comme un employé au sein de l'économat des armées comme magasinier vendeur caissier à la boutique libre-service de SUROBI du 15 février 2011 au 21 juillet 2012.

Ensuite j'ai fini mes études primaires au lycée Esteqlal à Kaboul qui est une école francophone pour les garçons et j'ai eu mon baccalauréat. Après j'ai participé à l'examen de DELF et j'ai obtenu le diplôme niveau A2 autre chose j'ai reçu une attestation ou j'ai travaillé.

Je travaillais comme un employé au sein de l'économat des armées comme magasinier vendeur caissier à la boutique libre-service de SUROBI FOB TURA, un endroit extrêmement important et à la fois dangereux, pour les employés afghans surtout pour l'ethnie Hazara en Afghanistan et je suis l'ethnie Hazara, maintenant j'habite à Kaboul, mais ma ville native est la province de Parwan village de Gandab qui est situé au nord du Kaboul, la situation de la sécurité n'est pas bonne, quand je voudrais aller à la campagne chez mes parents et mes proches il y a des talibans qui me font peur parce que j'ai travaillé avec les forces françaises en Afghanistan dans le trajet surtout dans la Région de Chinwari dans la vallée de Ghorband. Donc c'est pour ça que je ne peux pas habiter dans ma région à Parwan village de Gandab et je suis en danger, ensuite comme j'habite à Kaboul et la majorité de mes voisins sont l'ethnie Pashton ils savent que je travaillais avec les forces françaises à SUROBI FOB TARA et je suis en danger même à Kaboul et je déménage souvent pour me cacher au vue des gens qui me menacent situation deviendra de plus en plus mauvaise partout en Afghanistan et survivre c'est impossible pour moi en Afghanistan.

À la fin je tiens à rajouter que je ne suis pas tout seul parce que je suis marié et j'ai un fils de deux ans et onze mois et ma femme est avec moi.

J'espère que ma demande retiendra votre attention et que je obtiendrai un visa de réfugié politique auprès du gouvernement française pour pouvoir vivre dans le calme loin des menaces et de la peur en France.

Veuillez agréer, madame /monsieur, l'expression de mes salutation distinguées.

22.10.2016 [en message privé]

Lorsque je habitais à Kaboul, la majorité mes voisins été l'ethnie Pashton ils savaient que je travaillais avec les forces français. À chaque fois que je quittais chez moi, j'entendais mes voisins, pour la plupart des pachtounes, qui se disaient entre eux que j'étais un Hazara et Chiite et que j'étais un athée parce que je travaillais avec des français (à l'ISAF) qui étaient athées.

Un jour j'ai reçu une lettre de menace d'imam de la mosquée du quartier. Il m'a menacé de me faire tuer parce que je travaillais avec des étrangers qui, d'après lui, étaient des gens contre l'Islam. Ayant eu très peur de cette menace, j'ai déménagé de ce quartier. Un jour, c'était au coucher du soleil quand je rentrais chez moi ; soudain une voiture s'est arrêtée à côté de moi et il y a eu deux personnes dedans la voiture, ils sont descendus de leur voiture et ils ont essayé de me monter dans leur voiture, j'ai eu une écharpe et ils ont voulu m'enfermer et j'ai crié, il y avait quelque personnes dans un magasin presque proche de nous quand ils ont entendu ma voix ils se sont approchés pour m'aider, les deux personnes avec ce qu'ils avaient dans ses mains ils m'ont frappé sur mon visage et ils ont échappé. Ce sont des photos de mon blessure.



Le problème se pose aujourd'hui pour l'Afghanistan. Il se posera demain pour le Mali, et après-demain pour la Syrie.

Dès que l'armée française intervient au sol dans un État tiers, elle fait appel à des personnels civils de recrutement local (PCRL, pour les intimes). Leurs missions sont diverses mais indispensables : chauffeur, interprète, informaticien, commerçant, employé de maison, cuisinier...

Que ce soit pour l'intendance, la formation ou les interventions sur le terrain, ce sont eux qui permettent de limiter les incompréhensions, les quiproquos et au bout du compte les pertes de vies humaines dans chaque camp.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE
EN AFGHANISTAN

Kaboul, le 10 Mars 2016

M. [REDACTED]

Référence : votre demande de visa déposée le 8 Septembre 2015

Monsieur,

Vous avez demandé à être autorisé à entrer en France pour un long séjour.

Après un examen attentif de votre demande et de votre situation personnelle, il ne m'est pas possible de donner une suite favorable à votre demande.

Le Chef de chancellerie consulaire

Stive ZEP1

Décision remise en main propre le

à Monsieur [REDACTED]

29 mars 2016